

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 15 juillet 2022

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2022-2023.037**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 18 avril dernier, visant à obtenir la documentation écrite (correspondance, mémos, plans, présentation, budget, échanges et autres) entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) en ce qui concerne ses activités reliées au Réseau d'action pour la santé durable du Québec (projets, campagnes, coalition, financement annuel, etc.) et ce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Vous trouverez ci-joint un document répondant au libellé de votre demande. Toutefois, certains renseignements contenus dans ce document ont été caviardés puisqu'il s'agit de renseignements personnels qui ne peuvent être divulgués sans le consentement des personnes concernées conformément aux articles 53, 54, 56 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Par ailleurs, nous vous invitons à consulter le site Internet de l'ASPQ pour obtenir certaines informations relatives à votre demande au lien suivant : <https://aspq.org/>

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 1